AR Prefecture
043-200073401-20230628-2023054-DE
Reçu le 06/07/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 054**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 19/06/2023

Membres en exercice : 43 présents : 23 Votants : 28 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 28

SEANCE du 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt -trois le Mercredi 28 avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Chadron.

Membres présents : Bruchet Corinne, Roudil Aymeric, Brun François, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Fargier Jean-Marc, Massebeuf Jean-Claude, Dessalces-Bonnet Laurence, Bresselle Pierre, Sagueton Stéphane, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Loucao Elisabeth, Chambon Jean-Luc, Sabatier Jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Mourlevat Marie-Agnès,Ferret André, Sivet Martine, Delaigue Stéphanie, Allary Jean-Pierre.

Procuration de : Mauté Annie à Bresselle Pierre, Behar Daniel à Ferret André, Veysset Marie-Christine à Mourlevat Marie-Agnès, Abrial Raymond à Allary Jean-Pierre, Cabanes François à Sivet Martine

Secrétaire de séance : Roudil Aymeric

OBJET : Attribution du marché du transport scolaire pour l'année 2023-2024 pour le service 314.07 – ligne Queyrières – Saint Julien Chapteuil et signature d'un avenant à la convention liant la communauté de communes et la région Auvergne Rhône Alpes

La région a informé la communauté de communes que dans le cadre de son appel d'offre global sur les transports scolaires du département, le lot correspondant au service 314,07 s'est avéré infructueux.

La région a demandé à la communauté de communes en signant un avenant à la convention liant les deux collectivités de lancer un appel d'offre en procédure adaptée pour le service 314.07 pour l'année scolaire 2023-2024, à la suite de l'analyse des offres reçues il est proposé de retenir l'offre des transports SCHMITT pour un montant de 29323,21 € HT soit 32255,53 € TTC.

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire retient l'offre des transports SCHMITT pour un montant de 29323,21 € HT et autorise le président à signer le marché.

Le président, Jean Marc FARGIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20230628-2023054-DE
Reçu le 06/07/2023